

Note de service

Destinataires : Fournisseurs et autorisateurs inscrits au PAAF

Expéditeur : David Schachow, directeur intérimaire, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Date : Le 2 juin 2020

Objet : **Pandémie de COVID-19 – Évaluations virtuelles**

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a publié une version révisée de la « Directive n° 2 à l'intention des fournisseurs de soins de santé (membre d'une profession de la santé réglementée ou quiconque exploite un cabinet de groupe de membres d'une profession de la santé réglementée) ».

Le texte complet de la Directive se trouve à l'adresse :

http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/directives/R_HPA_professionals.pdf

La Directive révisée stipule que :

Sous réserve des exigences de la présente Directive, les fournisseurs de soins de santé sont les mieux placés pour déterminer quels services doivent continuer d'être offerts à distance (en ligne, par téléphone ou à l'aide d'autres moyens virtuels) et quels services doivent être offerts en personne. Cette décision doit être éclairée par les meilleures données probantes cliniques. Les fournisseurs de soins de santé doivent également respecter l'orientation fournie par leur ordre de réglementation des professionnels de la santé applicable, ainsi que [quatre] principes [...]

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19 qui ne cesse d'évoluer et conformément à la version révisée de la Directive n° 2 à l'intention des fournisseurs de soins de santé, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) fera l'objet de changements temporaires concernant les exigences actuelles liées à l'exécution de certaines évaluations « en personne ».

À compter de la date de la présente note de service, le PAAF acceptera les évaluations virtuelles effectuées par les autorisateurs inscrits au PAAF.

En tant que professionnel de la santé, un autorisateur inscrit au PAAF doit prendre une décision clinique à savoir s'il est possible d'effectuer une évaluation virtuelle sécuritaire et appropriée dans les circonstances précises du demandeur, tout en respectant la Directive n° 2.

Tous les autorisateurs inscrits au PAAF qui sont également membres d'un ordre professionnel réglementé ou d'une association professionnelle réglementée doivent aussi tenir compte de toute autre exigence imposée par leur ordre professionnel respectif ou leur association professionnelle respective. Les membres d'un ordre professionnel réglementé pourraient être assujettis à des exigences supplémentaires en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, ainsi qu'à toute autre loi et règle qui s'appliquent à la profession de la santé. On recommande aux autorisateurs inscrits au PAAF de confirmer auprès de leur ordre professionnel réglementé, s'il y a lieu, la pertinence d'effectuer des évaluations virtuelles.

Les autorisateurs inscrits au PAAF doivent également s'assurer de respecter toute autre exigence, y compris les directives du médecin hygiéniste en chef et des gouvernements, de même que les décrets rendus conformément à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, lorsqu'ils effectuent une évaluation virtuelle.

Les rôles et les responsabilités des autorisateurs inscrits au PAAF n'ont pas changé. Les évaluations effectuées par les autorisateurs inscrits au PAAF visent toujours à déterminer le handicap du demandeur et ses besoins possibles en appareil et accessoire et à soumettre une demande auprès du PAAF pour l'obtention de l'appareil ou de l'accessoire pour lequel le client est admissible. Les évaluations ne peuvent pas être déléguées à un autre professionnel ou employé de soutien.

Le ministère avisera les autorisateurs inscrits au PAAF lorsque cette mesure temporaire ne sera plus permise.

Si vous avez des questions au sujet de cette note de service, veuillez les envoyer à l'adresse : adpauthorizers@ontario.ca. Nous **ne pourrons pas** répondre aux questions qui visent à déterminer la pertinence d'effectuer une évaluation virtuelle dans certaines situations précises.

Je vous remercie de votre engagement soutenu et des services que vous offrez aux Ontariens et aux Ontariennes durant la pandémie.

(original signé par)

David Schachow